

Guide d'animation pour la vidéo
Écouter son histoire

Agression à caractère sexuel
chez les femmes âgées

Auteure et coordonnatrice de projet : Kim Dubé

Révision : Louise Allaire

Projet développé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de différents partenaires.



Financé par



Les opinions exprimées dans ce document
sont celles d'AOcVF et ne reflètent pas
nécessairement celles de la province
de l'Ontario

Remerciements

Cette vidéo et ce guide d'animation ont été développés par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de plusieurs partenaires qu'AOcVF tient à remercier.

AOcVF remercie les intervenantes de son réseau et en particulier, celles travaillant dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui ont partagé leur expertise. AOcVF tient à remercier plus particulièrement les membres du comité consultatif composé d'intervenantes

- du Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara
- du Centre Novas, CALACS francophone de Prescott-Russell
- du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario
- de Maltraitance des personnes âgées Ontario

AOcVF remercie également Jocelyn Forgues, le scénariste et réalisateur, qui a parfaitement saisi les besoins et les préoccupations; le personnel de la maison de production Affinity Inc., les membres de l'équipe technique, ainsi que la comédienne et le comédien qui ont accepté de participer à ce projet.

Nous remercions également Marie-Claire Khadji pour la mise en page de ce guide ainsi que Louise Allaire pour la révision.

Enfin, nous remercions le personnel d'AOcVF, qui a contribué à différentes étapes de la rédaction et de révision de ce guide.

Avant-propos

Bien que nous reconnaissons que les hommes peuvent être victimes de violence à caractère sexuel et que la violence se produit également dans les relations entre personnes de même sexe, la campagne Traçons-les-limites et les outils développés portent sur la violence faite aux femmes par des hommes.

La campagne s'appuie en effet sur la réalité de la violence à caractère sexuel, notamment sur le fait que c'est une violence liée au genre et un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes. Les vidéos montrent donc des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Dans ce guide, nous emploierons le terme agresseur au masculin et le terme victime ou survivante au féminin.

Pour faciliter l'accessibilité aux personnes qui ont certaines limitations fonctionnelles, la vidéo est sous-titrée. Toutefois, seulement les bruits importants pour la compréhension de l'action sont indiqués. Ils sont en jaune et entre parenthèses.

Introduction

Cette vidéo et ce guide d'animation font partie de la campagne provinciale Traçons-les-limites, qui vise à sensibiliser les personnes de l'entourage à la violence à caractère sexuel.

1. Présentation de la campagne Traçons-les-limites

La violence à caractère sexuel existe bel et bien en Ontario. Elle est présente dans toutes les villes et toutes les communautés de la province et elle a des effets sur notre vie, sur celle de notre entourage, comme nos amies et amis, notre famille ou nos collègues, et sur l'ensemble de la société. Elle doit donc être éliminée.

Pour mettre fin à la violence à caractère sexuel en Ontario, nous devons non seulement prendre des mesures pour soutenir les survivantes et tenir les agresseurs responsables de leurs actes, mais également faire de la prévention et de l'éducation publique. Ce type de violence est en effet souvent mal compris et soumis à de nombreux mythes. Le public en général n'a donc pas toujours une réelle compréhension de ce que sont les agressions à caractère sexuel et de leurs impacts, ce qui amène notre société à tolérer ces formes de violence.

Différents comportements, comme le fait de blâmer une victime de violence à caractère sexuel, de ne pas intervenir quand on entend des commentaires inappropriés, des blagues sexistes ou de continuer à soutenir une personnalité publique ayant commis une agression à caractère sexuel, sont des exemples

montrant que la société accepte la violence à caractère sexuel et que des changements sociaux sont nécessaires. Il est donc important de sensibiliser le public à la réalité de la violence à caractère sexuel. Nous voulons notamment sensibiliser les personnes de l'entourage afin de leur permettre de reconnaître les formes de violence à caractère sexuel et de les inciter à intervenir.

Traçons-les-limites est une campagne de prévention qui vise à répondre à ce besoin. Lancée en mai 2012, elle a pour objectifs d'engager les personnes de l'entourage dans un dialogue sur les agressions à caractère sexuel, de remettre en question les mythes et d'informer sur la réalité de ce type de violence et sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Pour attirer et retenir l'attention des personnes de l'entourage, la campagne s'adresse directement à elles en les plaçant dans des scénarios concrets qui pourraient leur arriver. Elles sont donc amenées à étudier la situation qui leur est présentée, à en discuter et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles se retrouvaient dans cette position. La réflexion personnelle et le dialogue avec les autres sont des éléments très importants de la campagne. Nous ne souhaitons pas imposer un comportement aux personnes de l'entourage. Nous voulons au contraire ouvrir le dialogue et donner l'information. Après la réflexion et la conversation, chaque personne est libre de trouver sa propre intervention en fonction de sa situation personnelle, de son niveau de confort, de ses propres limites et en pensant à sa propre sécurité.

2. Présentation des vidéos

Les vidéos et guides Traçons-les-limites ont été créés pour répondre à un besoin des intervenantes travaillant dans les services et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elles souhaitent en effet avoir plus d'outils de sensibilisation et d'éducation sur cette problématique. L'idée des vidéos a été retenue pour leur côté dynamique et interactif.

Chaque vidéo est indépendante. L'intervenante pourra donc choisir laquelle utiliser en fonction des thèmes qu'elle aimerait aborder.

Ces vidéos suivent les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites. Elles s'adressent donc aux personnes de l'entourage et visent à ouvrir le dialogue et la réflexion. Elles montrent une situation de violence à caractère sexuel réelle ou possible, à laquelle une personne de l'entourage se retrouve confrontée. Cette personne se trouve face à un choix d'intervenir pour arrêter ou prévenir l'agression à caractère sexuel. Les vidéos s'arrêtent dans un premier temps avec une non-intervention de la personne, avant de faire un retour en arrière et de revenir à un moment clé où la personne aurait pu intervenir et à ce qu'elle aurait pu faire. Cette alternative permet d'engager la discussion et permet au public de réfléchir à ce qu'il ferait dans une telle situation et de choisir son intervention.

Pour sensibiliser et éduquer les personnes de l'entourage à la réalité de la violence à caractère sexuel, chaque vidéo montre une forme de violence différente. Les vidéos s'attachent également à montrer les impacts qu'une agression peut avoir sur les survivantes et sur leur entourage.

Pour montrer que la violence à caractère sexuel nous concerne toutes et tous et que chacune et chacun peut agir, chaque vidéo montre également une personne de l'entourage différente et des liens d'intimité plus ou moins forts.

Pour refléter le fait que les agressions à caractère sexuel sont liées au genre et sont un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes, les vidéos montrent des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Il pourrait toutefois être mentionné au début de l'intervention que des hommes et des garçons peuvent également être victimes d'agressions à caractère sexuel et que des femmes peuvent être des agresseurs. Il pourrait également être important de mentionner qu'il existe aussi de la violence dans les relations homosexuelles.

Préparation générale à l'utilisation des vidéos

1. Public cible

1.1. Personnes de l'entourage

Dans le but de suivre les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites, ces vidéos ont été conçues pour sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel, pour susciter la réflexion et la discussion et pour les inciter à intervenir.

Ces vidéos peuvent être utilisées avec des jeunes ou avec des adultes. Elles peuvent être montrées à des groupes mixtes ou qu'à des femmes ou qu'à des hommes. Dans le cas des groupes mixtes, l'intervenante devrait veiller à ce que l'environnement soit sécuritaire et non intimidant pour les femmes ou les filles, qu'elles se sentent respectées et qu'elles aient l'espace pour s'exprimer. Il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait une survivante dans le public. Il ne faut donc pas qu'elle soit revictimisée pendant les conversations.

1.2. Survivantes

Les vidéos n'ont pas été conçues pour être utilisées comme outil d'intervention avec les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel. Une intervenante peut cependant décider de se servir de ces vidéos avec une survivante si elle estime qu'elles peuvent lui être bénéfiques et qu'elles peuvent s'intégrer dans le processus de guérison et de reprise de pouvoir de la femme. Il est important d'évaluer avec la survivante qui vient de dévoiler ce qu'elle a vécu si c'est approprié de lui montrer la vidéo.

2. Objectifs des vidéos

Chaque vidéo permet de remplir des objectifs spécifiques, mais toutes ont quatre objectifs communs.

- Reconnaître la violence à caractère sexuel. Les vidéos permettront de comprendre les agressions à caractère sexuel, d'en savoir plus sur ces différentes formes et d'apprendre à reconnaître des signes avertisseurs. Les personnes de l'entourage seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et à la violence à caractère sexuel.
- Savoir davantage comment intervenir dans une telle situation. Les personnes de l'entourage seront invitées à réfléchir à l'intervention choisie par le personnage dans la vidéo puis aux autres interventions possibles.

3. Se préparer en cas de dévoilement

3.1. Les principes de base

Lorsqu'on fait de la sensibilisation auprès des personnes de l'entourage, il faut s'attendre à ce qu'il y ait dans le public une survivante d'agression à caractère sexuel ou une personne dont une proche a subi ce type de violence. C'est pour cela qu'il est important de préparer le public avant le visionnement

et notamment, dire qu'une personne est disponible pour offrir du soutien. En ce sens, il est suggéré d'être deux personnes lors de la séance (l'animatrice et la personne de soutien).

Il faut également se préparer au cas où la personne concernée dévoile ce qui lui est arrivé ou ce qui est arrivé à une personne proche. Le dévoilement peut avoir lieu en privé, par exemple si la personne décide de quitter la salle pendant la séance ou si elle décide de vous en parler après la séance. Si cette situation se présente, voici quelques principes que vous pourriez suivre :

- Écouter la personne avec empathie et respect.
- Croire la personne et valider ses sentiments.
- Soutenir la personne en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
- Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
- Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel, notamment ceux de la ligne de soutien Fem'aide et des services en agression à caractère sexuel de votre région. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

Le dévoilement peut également avoir lieu pendant les discussions de groupe. Dans cette situation, en plus des principes énoncés ci-dessus, il pourrait être important de :

- Remercier la personne d'avoir partagé son vécu et d'insister sur le courage qu'elle a eu de le faire.
- Rappeler au reste du groupe l'importance de respecter le témoignage de cette personne et de respecter la confidentialité.

3.2. Que faire si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans ?

Si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans et que cette personne a subi, est à risque de subir ou continue de subir de la violence, notamment de la violence à caractère sexuel, la loi rend obligatoire de prévenir la Société d'aide à l'enfance (SAE). Cette obligation légale peut présenter des défis, parce qu'elle peut limiter les dévoilements de jeunes qui n'osent pas confier ce qu'elles ou ils ont vécu de peur que la SAE soit prévenue ou parce qu'elle peut briser le lien de confiance qui s'est établi entre la survivante et la personne à qui elle vient de se confier.

Pour savoir comment surmonter ces défis, il est suggéré à l'intervenante de s'informer des politiques et procédures de son centre et d'en parler avec son équipe avant d'aller présenter les vidéos.

4. Déroulement de l'intervention

4.1. Préparation au visionnement

Avant de regarder la vidéo, il est nécessaire de préparer le public à ce qui va être montré. Voici quelques points qu'il est suggéré de suivre :

- Se présenter et expliquer ce qui va suivre.
 - Expliquer notamment que le but de la séance est de parler des agressions à caractère sexuel, en particulier d'une forme (celle décrite dans la vidéo).
 - Expliquer qu'avant d'avoir la discussion, ils et elles vont regarder une vidéo.
 - Expliquer également que la vidéo fait partie d'un ensemble d'outils développés dans le cadre de la campagne Traçons-les-limites dans le but de sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel.
- Avertir que la rencontre peut susciter de l'émotion et inviter les personnes qui le souhaitent à quitter la salle à tout moment si la rencontre devient émotionnellement trop difficile. Si une personne vous accompagne, préciser que cette personne peut apporter du soutien.
- Expliquer que chacune et chacun est libre de participer à la discussion. Si une personne n'est pas à l'aise de répondre aux questions, elle peut ne pas répondre.
- Rappeler les principes de discussion de groupe, à savoir respecter les opinions des autres, respecter le temps de parole, utiliser un langage respectueux et non violent. Rappeler que le but est de réfléchir et de discuter.

- Rappeler les principes de respect et de confidentialité. Expliquer que le groupe doit être un espace de confiance et que tout ce qui est confié pendant la discussion doit rester confidentiel. Si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, parler de l'obligation légale de prévenir la SAE en cas de dévoilement.
- Préciser que la violence à caractère sexuel est une violence liée au genre, c'est-à-dire que la majorité des victimes sont des filles et des femmes et que la majorité des agresseurs sont des hommes. Mais expliquer également que des garçons et des hommes peuvent être agressés sexuellement et que des filles et des femmes peuvent être des agresseurs.

4.2. Visionnement de la vidéo

Après avoir expliqué le contexte de la séance et les principes à respecter, la vidéo est diffusée. L'intervenante sera attentive aux réactions de la salle et devrait être prête à tout moment à soutenir une personne qui regarde la vidéo si celle-ci manifeste des émotions. Le visionnement peut être interrompu pour permettre à la personne de s'exprimer immédiatement.

4.3. Période d'échange et de soutien

Après avoir visionné la vidéo, l'intervenante peut inviter les personnes à réagir et à s'exprimer sur leurs sentiments. Il est important de donner à chaque personne le temps de parler de ses émotions si elle en exprime le besoin et de l'accompagner. Cette recommandation est notamment importante en cas de dévoilement. Le groupe sera plus en mesure d'analyser les vidéos si on a répondu aux besoins émotifs.

4.4. Activités liées à l'objectif de la séance

Des pistes d'intervention et des questions d'animation sont proposées dans la suite du guide. Elles permettent de guider les discussions, d'analyser la vidéo et de réfléchir en général à la violence à caractère sexuel. Ce ne sont que des suggestions. L'intervenante peut en développer d'autres ou les adapter en fonction de l'âge, des besoins et de la situation du public.

À noter :

Il pourrait être important pour l'intervenante de se tenir informée des statistiques et des actualités récentes au sujet de l'agression à caractère sexuel afin d'utiliser cette information lors de la séance et ainsi permettre de connecter le groupe à la réalité.

Écouter son histoire

Thème : Agression à caractère sexuel chez les femmes âgées

Durée de la vidéo : 7 minutes 02

Présentation des personnages

Dolorès, 81 ans. Elle habite un logement social en milieu urbain. Elle est tombée et s'est fracturé une hanche. Son physiothérapeute la touche de façon inappropriée.

Guy, 56 ans. Fils de Dolorès. Il n'est pas au courant de ce que vit sa mère.

Contexte de la vidéo

Dolorès s'est fracturé une hanche et doit se rendre chez un physiothérapeute. Au retour de son troisième rendez-vous, elle appelle Guy et lui demande de venir la voir. À son arrivée, Guy retrouve sa mère assise dans le noir, les armoires et le frigo sont vides et elle est très silencieuse. Elle dit à Guy qu'elle ne veut plus retourner chez son physiothérapeute parce qu'il la touche de façon inappropriée. Guy fait des blagues, lui rappelle son prochain rendez-vous et quitte pour ne pas être pris dans la circulation. Une fois dans l'auto, il repense aux propos de sa mère et comprend mieux ce qu'elle tentait de lui confier.

Objectifs de la vidéo

- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les femmes âgées et les personnes de l'entourage.
- Défaire les mythes sur les agressions à caractère sexuel chez les femmes âgées.

Préparation à la discussion sur la vidéo

- Certaines personnes pourraient confirmer les propos de Guy et estimer que Dolorès est chanceuse d'avoir une petite assurance qui couvre les frais de physiothérapie et qu'elle ne devrait pas se plaindre. Si c'est le cas, il faut rappeler qu'aucune femme, quelle que soit sa situation, n'a à se soumettre à la volonté d'un homme, notamment sur le plan sexuel. Toutes les femmes ont le contrôle de leur sexualité et peuvent dire non quand elles ne veulent pas avoir de contact sexuel.
- Une femme âgée qui se retrouve dans une situation socio-économique précaire n'a pas à se sentir « chanceuse » que les frais de santé soient payés. Ce genre de commentaire est opprimant et augmente les facteurs de vulnérabilité.
- En discutant du consentement, certaines personnes pourraient affirmer qu'il n'y a pas d'agression puisqu'il y a consentement entre la femme et le professionnel de la santé. Ici, il est important d'expliquer que consentir à recevoir des soins de santé n'est pas consentir à des attouchements de nature sexuelle. Il peut être souligné que chaque groupe de professionnelles

et professionnels de la santé (préposées et préposés aux soins, médecins, physiothérapeutes, etc.) peut avoir dans son code de conduite, une interdiction d'avoir des relations sexuelles avec les patientes ou patients et cela, qu'il y ait consentement ou non. Il pourrait être pertinent de consulter ces codes de conduite pour pouvoir donner des exemples précis lors de la discussion sur le consentement.

1. Quelles sont les réalités des femmes âgées survivantes d'agression à caractère sexuel ?

On estime qu'une femme sur trois est victime d'agression à caractère sexuel. Et bien que la population canadienne vieillisse, surtout les femmes, on parle rarement des agressions à caractère sexuel chez les femmes âgées. Il y a d'ailleurs très peu de documentation sur le sujet. Comment pourrait-on expliquer ce phénomène ?

Piste d'intervention : amener les participantes et participants à reconnaître les mythes sur les agressions à caractère sexuel chez les femmes âgées.

Questions pour stimuler la discussion

- Comment est perçue la sexualité des femmes âgées dans la société ?
- D'après vous, quels sont les mythes sur la sexualité des femmes âgées ?
- Pourquoi peut-il être difficile pour une femme âgée de parler de l'agression à caractère sexuel qu'elle a vécue ?
- Pourquoi pensez-vous que Guy résiste à l'idée que le physiothérapeute pourrait faire des attouchements à sa mère ?
- Est-ce que le fait que le physiothérapeute est un professionnel de la santé signifie qu'il ne peut pas agresser sexuellement Dolorès ?

Messages à transmettre

- Dans notre société, il existe de nombreux mythes¹ au sujet des femmes âgées et des agressions à caractère sexuel, par exemple :
 - Les femmes âgées n'ont pas de désir sexuel ce qui les protège de la violence à caractère sexuel.
 - Si les femmes âgées sont victimes d'agression, c'est qu'elles ont probablement

¹Tirée du document *Les femmes âgées victimes d'agressions sexuelles : Briser le tabou*. 2007. RQCALACS.

- transgressé les lignes de conduite acceptables pour une femme aînée.
- Les femmes aînées ne sont pas attirantes, elles risquent donc moins de vivre une agression à caractère sexuel.
 - Les femmes aînées peuvent se compter chanceuses d'avoir des relations sexuelles.
 - Lorsque les femmes aînées disent avoir été agressées, elles ne disent pas la vérité, ce n'est que de la démente et de la fabulation.
 - Si une femme a consenti à des relations sexuelles avec un professionnel de la santé, ce n'est pas une agression.
- Tous ces exemples ne sont que des mythes et les femmes aînées ont le droit de vivre une sexualité saine. Pourtant, les nombreux mythes et préjugés enracinés dans la société font que l'on humilie les femmes aînées et que l'on méprise leur corps. Puisque l'on considère que les femmes aînées ne sont pas désirables, il est donc impensable qu'elles soient victimes d'agression à caractère sexuel.
 - La situation socio-économique des femmes âgées, leur état de santé, les perceptions sociales à leur sujet (âgisme) les rendent à la fois invisibles, sans voix et plus vulnérables. Une femme n'a pas à se sentir « chanceuse » d'avoir une assurance et que les frais de santé soient payés.
 - Il arrive très souvent que l'on impute la responsabilité des agressions aux femmes et que l'on dise qu'elles les ont provoquées. Il importe cependant de rappeler que l'agression à caractère sexuel est avant tout une question de pouvoir, de contrôle et de domination des hommes sur les femmes et non une question de désir sexuel.

- Ajoutons aussi que les femmes aînées, surtout les plus âgées, font partie d'une génération pour qui la femme se devait de satisfaire son mari. L'homme était considéré comme l'autorité et le rôle de la femme était de s'occuper de la maison et des enfants. Pour la plupart d'entre elles, la violence, l'abus et l'agression à caractère sexuel étaient des choses dont on ne parlait pas. Comme il y avait peu ou pas de ressources pour les aider, beaucoup de femmes de cette génération ont appris à se taire. Elles ne dénoncent pas plus aujourd'hui et, de plus, elles ont moins tendance à explorer les ressources existantes et à leur faire confiance.
 - Finalement, les agressions à caractère sexuel peuvent se produire dans tous les milieux. Elles peuvent avoir lieu à plusieurs endroits, être perpétrées par n'importe qui (médecin, autres résidents, aidants naturels, amies ou amis, conjoint, animatrice ou animateur de loisir, etc.) et peuvent toucher n'importe qui, y compris les femmes aînées.
2. **Quels sont les signes indicateurs d'une agression à caractère sexuel chez les femmes aînées ?**

Pistes d'intervention : reconnaître les signes indicateurs de la violence à caractère sexuel chez les femmes aînées et les personnes de leur entourage.

Questions pour stimuler la discussion

- Dans la vidéo, quels sont les signes qui indiquent que Dolorès a subi une agression à caractère sexuel ?
- Dans la vidéo, quels éléments pourraient faire comprendre que Dolorès subit une agression à caractère sexuel de la part du professionnel de la santé ?
- Quels autres éléments que ceux qui sont illustrés dans la vidéo pourraient indiquer qu'une femme est victime d'agression à caractère sexuel ?
- Quels pourraient être les effets d'une agression sur les survivantes ?

Messages à transmettre

Maltraitance des personnes âgées Ontario, définit ainsi l'agression à caractère sexuel chez les personnes âgées :

- Tout comportement sexuel envers une personne âgée sans son plein consentement et toute sa connaissance.
- Toute tentative de contraindre une personne âgée à une activité sexuelle non désirée par la force, la ruse, les menaces ou tout autre moyen.

- Tout contact sexuel avec des personnes aînées qui sont incapables de donner leur consentement.
- Tout contact sexuel entre des pourvoyeurs de soins et leurs clientes ou clients âgés.

Exemples d'agressions à caractère sexuel

- Avoir des contacts sexuels non désirés comme des attouchements, des baisers sexualisés, etc.
- Faire des remarques ou des suggestions d'ordre sexuel à une autre personne
- Forcer une personne à accomplir un acte sexuel
- Faire des attouchements inappropriés
- Faire des caresses d'ordre sexuel à une personne âgée confuse
- Forcer une autre personne à avoir des relations sexuelles
- Forcer une personne à se dénuder ou faire des photographies sexuellement explicites

*Veuillez noter que cette liste n'est pas complète, il ne s'agit que de quelques exemples

Signes pouvant faire croire qu'une personne a vécu une agression à caractère sexuel

- Ecchymoses autour des seins, à l'intérieur des cuisses ou sur les parties génitales
- Maladies vénériennes ou infections génitales inexplicables
- Sous-vêtements déchirés, tachés ou ensanglantés
- Difficulté à marcher ou à s'asseoir
- Commentaires sexuels inappropriés
- État de choc
- Isolement
- Repli sur soi-même
- Peur d'être seule avec l'agresseur
- Annulation de ses rendez-vous, absence du travail ou refus de faire ses activités quotidiennes
- Refus de se dévêtir dans certains lieux
- Tristesse, dépression, fatigue
- Pleurs

- Maux de tête, migraines
- Colère contre soi-même et contre l'agresseur
- Anxiété, angoisse, troubles du sommeil
- Difficulté de concentration, baisse d'intérêt pour ses activités habituelles
- Consommation abusive de drogue ou d'alcool
- Troubles alimentaires (boulimie ou anorexie)
- Humeur dépressive, idées suicidaires, tentative de suicide, suicide
- Culpabilité

*Veuillez noter que cette liste n'est pas complète, il ne s'agit que de quelques exemples

- Comme il n'y a pas toujours de signes physiques, ce sont souvent des changements dans le mode de vie de la survivante qui peuvent devenir des indices qu'elle a subi une agression à caractère sexuel. Son attitude pourrait changer, elle pourrait arrêter de payer ses factures, ne pas faire son épicerie, moins parler, refuser des soins de santé, etc. Par exemple, dans la vidéo Dolorès démontre plusieurs de ces signes :
 - Elle s'assoit dans le noir.
 - Elle n'a pas fait l'épicerie depuis plusieurs semaines.
 - Elle mentionne qu'elle ne veut plus se rendre chez son physiothérapeute.

- Il est important d'écouter et d'observer afin de déceler ces changements. Il est également important de porter une grande attention au vocabulaire qu'elle utilise parce qu'il se peut qu'elle ait de la difficulté à exprimer ses émotions et à raconter ce qu'elle vit. Ainsi, faire preuve d'attention et d'ouverture d'esprit envers la survivante pourrait l'encourager à dévoiler l'agression. Il est donc important de poser plus de questions et d'intervenir dès qu'il y a un doute.
- Dans la vidéo, Guy semble croire qu'elle refuse les traitements parce qu'elle est « malcommode ». Certains gens pourraient croire que c'est parce qu'elle a trop de pudeur. Il est important de voir ce qui se cache derrière ce refus des traitements dont elle a besoin. Écouter et observer une femme aideront à mieux reconnaître les signes quotidiens qui pourraient indiquer une agression à caractère sexuel.

3. Comment une personne de l'entourage peut-elle intervenir en cas de dévoilement ?

Pistes d'intervention : amener les personnes de l'entourage à réfléchir à ce qu'elles feraient si une femme aînée qui leur est proche dévoilait qu'elle subit de la violence à caractère sexuel.

Questions pour stimuler la discussion

- Pourquoi certaines personnes pourraient-elles hésiter à intervenir ?
- Dans la première version de la vidéo, pourquoi Guy fait-il le choix de partir ?
- Comprenez-vous cette réaction ?
- Quelle est votre réaction lorsque Guy ne réagit pas quand sa mère lui dit que le physiothérapeute la touche « là où il n'y a pas d'affaire » ?
- Quels éléments peut-on faire ressortir de la réaction de Guy lorsque sa mère lui dit pourquoi elle ne veut plus aller chez le physiothérapeute ?
- Qu'est-ce qui pourrait expliquer le comportement de Guy ?
- Comment la première réaction de Guy aurait-elle pu affecter Dolorès ?
- Que pensez-vous de la façon dont Guy intervient auprès de Dolorès à la fin de la vidéo ?
- Qu'aurait-il pu faire d'autre ?
- Qu'auriez-vous fait à sa place ?
- Que peut-on faire de plus pour soutenir une survivante ?
- Comment peut-on soutenir avec empathie une femme qui dévoile ce qu'elle a vécu ?

Messages à transmettre

- Dans la vidéo, Guy ne cherche pas à comprendre ce que sa mère tente de lui expliquer et sa décision de ne plus retourner chez le physiothérapeute. Son réflexe est de faire des blagues et de rejeter l'idée que sa mère pourrait avoir une bonne raison, autre qu'être « malcommode », pour ne pas vouloir y aller. Le comportement de Guy peut correspondre à certains mythes sur les femmes âgées. On a souvent tendance à accepter ce genre de comportements et commentaires parce qu'ils semblent normaux. Il est toutefois possible d'apprendre à reconnaître ces comportements et de ne pas adhérer à ces mythes.
- Il peut être difficile pour une personne qui est dans la même situation que Dolorès de ne pas se sentir écoutée. Elle pourrait décider de ne plus parler de la situation et de continuer à vivre une agression dont elle n'est pas responsable.
- Suite à un dévoilement, les personnes de l'entourage pourraient ressentir différentes émotions ou avoir diverses réactions, par exemple :
 - Ressentir un malaise.
 - Avoir un sentiment d'impuissance : ne pas savoir quoi dire ou quoi faire ; ne pas se sentir capable d'entendre les confidences de la survivante.
 - Être en colère contre l'agresseur.
 - Minimiser le geste et dire que ce n'est pas grave.
 - Blâmer la femme ou soutenir l'agresseur.
 - Avoir peur que la violence s'aggrave.

- Quelles que soient les émotions, il faut penser aux besoins de la femme qui se confie et au fait qu'elle a besoin de soutien. Il est important de reconnaître la force et le courage d'avoir dénoncé ce qu'elle vit, d'écouter la femme et de la soutenir.
- Revenir sur les façons de soutenir une femme avec empathie et sur l'importance de maintenir un climat de confiance, par exemple :
 - L'écouter avec empathie et accueillir ce qu'elle choisit de vous dire. Il est possible que ses idées soient embrouillées et qu'elle ait de la difficulté à exprimer ce qu'elle ressent.
 - La rassurer. Lui rappeler qu'elle n'est pas responsable de la violence qu'elle subit.
 - La croire et valider ses émotions.
 - La soutenir en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
 - Lui dire que d'autres femmes vivent des situations semblables et que malheureusement, c'est un problème encore répandu dans notre société, mais qu'il est possible de s'en sortir.
 - Respecter sa volonté et ses choix et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
 - Lui donner des ressources et les coordonnées des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel afin de l'aider à prendre des décisions éclairées.
 - Respecter la confidentialité, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans, par exemple, si elle vous dit qu'il y a des enfants impliqués dans la violence, il est important de lui signaler que

vous êtes dans l'obligation de signaler la situation. Vous pouvez également l'accompagner pour l'aider à faire elle-même le signalement afin de faciliter la reprise de pouvoir sur sa vie.

- Faire des interventions qui lui permettront de reprendre son pouvoir. Plus elle retrouvera son pouvoir, moins elle tolérera la violence. On ne doit jamais oublier que l'agresseur veut maintenir son pouvoir et son contrôle sur elle.
- Lui demander si elle a un réseau de soutien dans son entourage. L'encourager à en parler aux personnes en qui elle a confiance afin de briser l'isolement.
- L'informer de ses droits.

Ressources disponibles en Ontario

Fem'aide

Ligne provinciale de soutien pour les femmes touchées par la violence dans une relation intime, les survivantes d'agression à caractère sexuel et leur entourage. Les intervenantes à la ligne offrent en outre de l'information, du soutien et aiguillent vers les services en français disponibles dans les régions.

Service gratuit et confidentiel.

Partout en Ontario : 1 877 336-2433, ATS 1 866 860-7082, www.femaide.ca

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et autres services en français pour les survivantes

Organismes offrant du soutien pour les survivantes d'agression à caractère sexuel et faisant de la prévention et de la sensibilisation.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez appeler la ligne Fem'aide ou consulter le www.tracons-les-limites.ca à la rubrique Ressources.

Maltraitance des personnes âgées Ontario - Ligne d'assistance aux personnes âgées

Ligne d'assistance pour les personnes âgées, leur entourage et les fournisseurs de service. Donne des renseignements sur les ressources et sur les organismes locaux de la province qui fournissent de l'aide aux femmes aînées touchées par la violence. Offre du soutien, prépare des plans de sécurité et conseille les personnes aînées victimes de violence et d'abus ou à risque de l'être.

Partout en Ontario : 1-866-299-1011,

www.elderabuseontario.com

Ligne ACTION des Soins de longue durée

Service pour les personnes recevant des services de foyers de soins de longue durée et de centres d'accès aux services communautaires pour leur permettre de signaler toute préoccupation ou plainte concernant les soins et les services fournis.

Partout en Ontario : 1 866 434-0144.

Office de réglementation des maisons de retraite

Pour signaler un préjudice ou un risque de préjudice à l'égard d'une personne résidant dans une maison de retraite, appelez la ligne de l'ORMR au 1-855-275-7472.

*Il pourrait être pertinent pour les intervenantes de préparer une liste des ressources de leur région avant de présenter la vidéo

Définitions

Agression à caractère sexuel² :

Est un acte de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. L'agression à caractère sexuelle est un crime de pouvoir et de contrôle.

Consentement³ :

Une personne consent à une activité de nature sexuelle quand elle accepte de plein gré, donc sans y être soumise par force ou contrainte. Une personne peut exprimer son consentement par des mots ou des gestes. Selon le *Code criminel*, la personne qui initie l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si elle veut y participer. Seule la personne peut donner son consentement à une activité sexuelle. Une personne ne peut pas consentir à sa place.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle. La personne peut décider à tout moment d'y mettre fin. Si son ou sa partenaire ne l'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une activité sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce que la personne a consenti une fois que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent même si les personnes sont mariées. Être en couple n'implique

²Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

³Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

jamais un droit du ou de la partenaire sur le corps et la sexualité de l'autre personne.

Avoir consenti à une pratique sexuelle ne veut pas dire que la personne accepte toutes les pratiques sexuelles. Le ou la partenaire doit toujours avoir reçu le consentement si elle ou il veut essayer quelque chose de nouveau.

Il n'y a pas de consentement, donc il y a agression sexuelle, quand :

- La personne exprime un refus. Exprimer son refus ne veut pas obligatoirement dire de se débattre. La personne peut exprimer son refus par des mots, des gestes ou des comportements.
- L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la personne.
- L'agresseur abuse de son pouvoir, son autorité ou de la confiance de la personne pour imposer des contacts de nature sexuelle.
- La personne est incapable de consentir à l'activité sexuelle. Par exemple, elle dort, elle est inconsciente ou elle a consommé de l'alcool ou de la drogue, de votre plein gré ou à votre insu et que vous n'avez plus conscience de vos actes ou de ceux de votre partenaire. Le fait que vous ayez consommé des substances ne justifie pas qu'une personne vous impose une activité sexuelle.

Personne de l'entourage :

Toute personne (ami.e, famille, collègue, voisin, voisine, survivante, etc.) qui n'est ni une victime ni un agresseur dans une situation donnée, qui pourrait intervenir, offrir son aide, jouer un rôle et faire une différence. C'est une personne qui est en mesure d'intervenir avant, pendant ou après l'agression. Ainsi, la définition de personne de l'entourage englobe tout le monde et tout le monde peut aider les survivantes d'agression à caractère sexuel.

Ressources pour femmes francophones en Ontario



Voisin-es, ami-es et familles

**Campagne de sensibilisation du public
aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes,
voisinsamisetfamilles.ca**

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

**Un seul droit de la famille pour toutes les femmes.
Renseignez-vous sur vos droits,
undroitdelafamille.ca**